

« UNIMED »

Société Anonyme au capital de 32.000.000 DT
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse
Identifiant unique : 020190 J - N° affiliation CNSS : 134571-32

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 12/06/2020

Au vu des circonstances exceptionnelles actuelles et des mesures de confinement total prises par les autorités Gouvernementales pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, « UNIMED » informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire sera tenue le Vendredi 12/06/2020 à 15h, 00 au siège social sis à la zone industrielle de Kalaa Kébira 4060 Sousse, sans la présence physique des actionnaires, en se limitant au bureau de l'Assemblée.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, les actionnaires désirant prendre part aux travaux de cette Assemblée Générale Ordinaire sont priés d'envoyer - du 27/05/2020 au 05/06/2020 - une demande d'inscription sur l'adresse suivante : AGO-AGE-2020@unimed.com.tn.

Cette demande doit mentionner sous peine de nullité :

- Nom, prénom, n° CIN (pour les personnes physiques) / dénomination sociale, identifiant unique (pour les personnes morales),
- Nombre d'actions détenues
- Nom de l'Intermédiaire en bourse
- Adresse mail de notification

Après vérification des données, le Secrétariat de l'Assemblée enregistrera les présences, communiquera aux actionnaires ayant déposés leurs inscriptions : les documents afférents à cette Assemblée, le modèle de Procuration, le formulaire unique de vote ainsi que l'invitation à la vidéo conférence.

Les actionnaires peuvent adresser via courrier électronique à l'adresse sus- indiquée, toute question et/ou observation, à l'attention du Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale dans un délai ne dépassant pas le 05/06/2020.

Toute question reçue donnera lieu à une réponse de la part de la société par retour mail et dans un délai ne dépassant pas le 10/06/2020.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier électronique ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale via le même mode.

Une fois rempli et signé (simple signature), le formulaire de vote doit être adressé à la société via l'adresse mail déjà indiquée, ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax au numéro 73 342 472. La date limite de réception du formulaire de vote - dument rempli et signé - est le 11/06/2020.

Les inscriptions reçues par E- mail feront office d'émargement de la feuille de présence et de calcul du quorum.

Le déroulement des travaux de l'Assemblée se fera en présence d'un huissier notaire.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « UNIMED ».

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale Ordinaire, être inscrits sur les registres de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Ordre du jour de l'Assemblée :

- *Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019 et quitus aux administrateurs.*
- *Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, approbation des états financiers de l'exercice 2019 ainsi que des opérations constituant des conventions règlementées,*
- *Affectation des résultats.*
- *Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes*
- *Nomination de 02 administrateurs indépendants*
- *Pouvoirs pour formalités.*

Pour le Conseil d'Administration

« UNIMED »

Société Anonyme au capital de 32.000.000 DT
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse
RC : B 117421996 - MF : 020190 J/A/M/ 000 - N° affiliation CNSS : 134571-32

Texte des résolutions à voter
lors de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 12/06/2020

1^{ère} résolution : Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2019, et quitus aux administrateurs.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2019, approuve ce rapport dans son intégralité et donne en conséquence quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration de leur gestion durant l'exercice 2019.

2^{ème} résolution : Lecture des rapports, général et spécial du commissaire aux comptes, et approbation des états financiers de l'exercice 2019, ainsi que des opérations constituant des conventions réglementées.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019, approuve, dans leur intégralité, les états financiers dudit exercice, ainsi que les opérations constituant les conventions réglementées.

3^{ème} résolution : Affectation des résultats.

Après lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée et du rapport général du commissaire aux comptes et après avoir constaté les états financiers de l'exercice 2019, les membres de l'assemblée décident d'affecter la totalité du résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 s'élevant à 17 528 986 dinars en réserves ordinaires.

Suite à cette affectation le montant des réserves ordinaires passe de 37 313 760 dinars à 54 842 746 dinars.

4^{ème} résolution : Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes

L'assemblée générale constate que les engagements de la société auprès des établissements de crédit ont dépassé à la clôture de l'exercice 2019, le seuil des 25 millions de dinars et qu'elle est tenue conformément à l'article 13 ter du code des sociétés commerciales à nommer un deuxième commissaire aux comptes membre de l'OECT.

L'assemblée générale décide de nommer - sur recommandation du conseil d'administration - la société « Générale Audit », en tant que 2^{ème} commissaire aux comptes pour les exercices de 2020, 2021 et 2022.

5^{ème} résolution : nomination de 02 administrateurs indépendants

Dans le cadre du respect de l'article 38 du Règlement Général de la Bourse imposant aux sociétés anonymes cotées en bourse la désignation au sein de leur conseil d'administration de deux administrateurs indépendants,

L'Assemblée Générale prend acte de la sélection du conseil de 02 candidatures parmi celles reçues, laquelle sélection a été faite suivant les critères suivants : l'indépendance, la compétence, la justification de diplômes universitaires et d'une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine des Affaires et du Business et/ou une carrière de 05 ans minimum dans la gestion et l'administration des sociétés anonymes cotées en bourse.

L'Assemblée nomme en conséquence Messieurs Habib essayeh et Mourad Razi en qualité d'administrateurs indépendants et ce au titre des exercices 2020, 2021 et 2022.

6^{ème} résolution Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée décide de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

« UNIMED »

Société Anonyme au capital de 32.000.000 DT
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse
Identifiant unique : 020190 J - N° affiliation CNSS : 134571-32

Convocation à l'Assemblée Générale extraordinaire
du 12/06/2020

Au vu des circonstances exceptionnelles actuelles et des mesures de confinement total prises par les autorités Gouvernementales pour limiter la propagation de la pandémie COVID 19, « UNIMED » informe ses actionnaires que son Assemblée Générale extraordinaire sera tenue le Vendredi 12/06/2020 à 16h, 30 au siège social sis à la zone industrielle de Kalaa Kébira 4060 Sousse, sans la présence physique des actionnaires, en se limitant au bureau de l'Assemblée.

Les modalités d'organisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires sont fixées conformément au Communiqué du CMF du 19.03.2020 relatif à la tenue des Assemblées Générales des sociétés faisant appel public à l'épargne.

A cet effet, les actionnaires désirant prendre part aux travaux de cette Assemblée Générale extraordinaire sont priés d'envoyer - du 27/05/2020 au 05/06/2020 - une demande d'inscription sur l'adresse suivante : AGO-AGE-2020@unimed.com.tn.

Cette demande doit mentionner sous peine de nullité :

- Nom, prénom, n° CIN (pour les personnes physiques) / dénomination sociale, identifiant unique (pour les personnes morales),
- Nombre d'actions détenues
- Nom de l'Intermédiaire en bourse
- Adresse mail de notification

Après vérification des données, le Secrétariat de l'Assemblée enregistrera les présences, communiquera aux actionnaires ayant déposés leurs inscriptions : les documents afférents à cette Assemblée le modèle de Procuration, le formulaire unique de vote ainsi que l'invitation à la vidéo conférence.

Les actionnaires peuvent adresser via courrier électronique à l'adresse sus- indiquée, toute question et/ou observation, à l'attention du Président de l'Assemblée ou au commissaire aux comptes et se rapportant aux points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire dans un délai ne dépassant pas le 05/06/2020.

Toute question reçue donnera lieu à une réponse de la part de la société par retour mail et dans un délai ne dépassant pas le 10/06/2020.

Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote exprimé par courrier électronique ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale via le même mode.

Une fois rempli et signé (simple signature), le formulaire de vote doit être adressé à la société via l'adresse mail déjà indiquée, ou par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax au numéro 73 342 472. La date limite de réception du formulaire de vote - dument rempli et signé - est le 11/06/2020.

Les inscriptions reçues par E- mail feront office d'émargement de la feuille de présence et de calcul du quorum .

Le déroulement des travaux de l'Assemblée se fera en présence d'un huissier notaire.

Cet avis constitue une convocation personnelle à tous les actionnaires de la société « UNIMED ».

Les propriétaires d'actions doivent, pour avoir le droit de participer aux travaux de l'Assemblée générale Extraordinaire, être inscrits sur les registres de la société, seize (16) jours au moins avant le jour fixé pour la réunion.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire:

- *Mise à jour des statuts dans le respect des dispositions de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019.*
- *Séparation des pouvoirs entre la direction générale et la présidence du conseil.*
- *Pouvoir pour formalités*

Pour le Conseil d'Administration

« UNIMED »

Société Anonyme au capital de 32.000.000 DT
Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira - 4060, Sousse
RC : B 117421996 - MF : 020190 J/A/M/ 000 - N° affiliation CNSS : 134571-32

Texte des résolutions à voter
lors de l'assemblée Générale Extraordinaire
du 12/06/2020

1^{ère} résolution : Mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019.

L'Assemblée Générale approuve la mise à jour des statuts effectuée en conformité avec les dispositions de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

3^{ème} résolution : Séparation des pouvoirs entre la direction générale et la présidence du conseil.

En conséquence de la 1^{ère} résolution, l'Assemblée Générale décide d'adopter le mode de séparation entre les fonctions du Président du Conseil d'administration et celles du Directeur général et ce dans le cadre du respect de l'article 215 §1 nouveau du code des sociétés commerciales tel que modifié par l'article 28 de la loi transversale n°2019-47 du 29/05/2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement.

4^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée décide de donner au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.